

communiqué de presse

Paris, le 5 janvier 2022

#RPS #SanteMentale #ConsultationsPsychologiques

Malakoff Humanis prolonge son dispositif de remboursement des consultations psychologiques

Face à la 5^e vague du Covid-19, prenant en compte l'impact de ce contexte sur la santé mentale, Malakoff Humanis a décidé de prolonger en 2022 le dispositif de remboursement des consultations psychologiques mis en place par le Groupe dès avril 2021. Ce dispositif extrêmement simple et rapide à mettre en œuvre a permis la prise en charge de 280 000 consultations de psychologues pour 100 000 assurés en 2021. L'opération représente un coût global de 15 millions d'euros pour Malakoff Humanis.

280 000 consultations psychologiques prises en charge en 2021

En mars dernier, quelques jours seulement après l'annonce de la prise en charge des consultations de psychologues par les trois fédérations d'assureurs complémentaires en santé¹, Malakoff Humanis mettait en œuvre un dispositif de prise en charge de ces consultations non remboursées par l'Assurance maladie.

Ainsi, depuis avril 2021, le Groupe rembourse 4 consultations de psychologues² dans la limite de 60€ maximum par séance, pour chaque bénéficiaire du contrat (assurés et ayants droit). Cette prise en charge s'adresse à tous les clients couverts par un contrat santé collectif ou individuel.

Afin que cette mesure puisse bénéficier rapidement aux assurés qui en ont besoin, le Groupe a mis en place un dispositif extrêmement simple pour un accès rapide :

- Seule une note d'honoraires du psychologue praticien est nécessaire pour être remboursé.
- L'utilisation de l'espace client de l'assuré sur le web ou sur l'application mobile permet un remboursement dans un délai maximum de 72h.

Alors que l'évolution du contexte sanitaire rend l'accompagnement des fragilités psychologiques toujours pleinement d'actualité, et en attendant le lancement du dispositif de prise en charge annoncé par les pouvoirs publics³, **Malakoff Humanis a décidé de reconduire à l'identique en 2022 son dispositif** qui devait initialement prendre fin en décembre 2021.

¹ Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF), Fédération Française de l'Assurance (FFA)

² Psychologues diplômés disposant d'un numéro ADELI

³ Les pouvoirs publics ont annoncé la mise en place d'un dispositif de remboursement des consultations psychologues dans la limite de 8 séances, avec un plafond de 40€ pour la première séance et 30€ pour les suivantes. Seules les séances réalisées dans le cadre du dispositif national (c'est-à-dire, sur adressage d'un médecin et réalisées par un psychologue conventionné avec l'Assurance maladie) feront l'objet d'un remboursement. Ces séances ne pourront pas faire l'objet de dépassement d'honoraires. Dans le cadre de ce dispositif, un ticket modérateur de 40% sera appliqué sur le tarif de ces séances. Il sera pris en charge par les complémentaires santé dans le cadre du contrat responsable. [Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

Cette mesure s'inscrit dans la continuité des services proposés par le Groupe en matière de santé mentale : mise à disposition de cellules d'écoute psychologique dédiées à l'ensemble des salariés ainsi qu'aux dirigeants de TPE, appli de gestion du stress accessible gratuitement à tous les publics, accompagnement des salariés en situation de fragilité, modules de formation et d'information sur la détection et la prévention du stress et des addictions.

« A travers la mise en place de ce dispositif de prise en charge des consultations de psychologues, nous avons démontré notre capacité à innover et à mettre en œuvre très rapidement une mesure d'intérêt général au bénéfice des Français tant sur le plan sanitaire que social » déclare **Thomas Saunier, Directeur général de Malakoff Humanis**. *« Les 280 000 consultations prises en charge par Malakoff Humanis en 2021 illustrent le rôle majeur que jouent les assureurs complémentaires pour aider les Français à préserver leur santé en leur donnant accès à des soins essentiels ».*

L'impact de la crise Covid-19 sur la santé mentale des salariés

La crise sanitaire, les confinements successifs, le télétravail contraint sont autant de facteurs qui ont mis à l'épreuve la santé mentale de plus de 40% des salariés, selon une étude réalisée par Harris Interactive pour Malakoff Humanis⁴. 35% des personnes interrogées ont déclaré souffrir d'isolement, un tiers a rencontré des difficultés familiales ou financières. 29% des salariés ont ressenti davantage de stress du fait de la crise, et 14% déclarent avoir développé des habitudes addictives.

Les femmes sont plus concernées par l'impact négatif de la crise sur la santé mentale (47% vs 41% pour l'ensemble des salariés), de même que les cadres (46%), et les parents isolés (48%).

Enfin, 35% des salariés déclaraient être stressés, 24% « à bout de force », et 30% éprouvent un sentiment d'insécurité professionnelle.

Les troubles psychologiques constituent par ailleurs le second motif des arrêts maladie de longue durée (supérieurs à 30 jours)⁵.

Retrouvez nos études et dossiers sur le [Comptoir de Malakoff Humanis](#)

Contacts Presse :

MALAKOFF HUMANIS

Élisabeth Alfandari : +33 7 60 09 25 30

elisabeth.alfandari@malakoffhumanis.com

IMAGE 7

Isabelle de Segonzac : +33 6 89 87 61 39

isegonzac@image7.fr

Franck Pasquier : +33 6 73 62 57 99

fpasquier@image7.fr

⁴ « [Observatoire mensuel des situations de travail](#) » : étude de perception Harris Interactive pour Malakoff Humanis réalisée chaque mois entre février et juin 2021 auprès de 2000 salariés du secteur privé, soit 10 000 salariés interrogés sur la période - Recueil en ligne

⁵ [Baromètre annuel Absentéisme Maladie](#) : étude de perception Ifop pour Malakoff Humanis, réalisée auprès d'un échantillon de 2 009 salariés et 401 dirigeants ou DRH d'entreprises du secteur privé, du 23 août au 24 septembre 2021

À propos de Malakoff Humanis

Acteur majeur de la protection sociale, Malakoff Humanis est né en janvier 2019 du rapprochement des groupes Malakoff Médéric et Humanis. Avec près de 7 Mds d'€ de fonds propres, plus de 400 000 entreprises clientes et 10 millions de personnes protégées (assurés et ayants droit), Malakoff Humanis détient 15 % de parts de marché de l'assurance collective.

Dans le cadre de la gestion de la retraite complémentaire Agirc-Arrco, le Groupe verse 38,3 Mds€ d'allocations à 6 millions d'allocataires, et collecte les cotisations auprès de 600 000 entreprises et 6 millions de cotisants.

Paritaire, mutualiste et à but non lucratif, Malakoff Humanis met sa performance au service de l'utilité sociale et consacre chaque année plus de 160M d'€ à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité sociale.

www.malakoffhumanis.com

@MalakoffHumanis